

Ordre de renvoi

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du mardi 2 mai 1989:

« Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Phillips, propose:

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier les dépenses projetées dans le Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1990, à l'exception du crédit 15 du Conseil privé (Langues officielles), et à en faire rapport.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée. »